

CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick MEUNIER, Maire.

Présents: Patrick MEUNIER – Sandra ARCHIMBAUD – Sandrine DOMINGUES - Marc-Antoine FABRE - Vincent LAURAND - Jérémy THEVENET – Sarah THEVENET – Véronique GERBE – Christophe DALLERY - Valérie VERNAY

Absent excusé : Vincent GLON

Absents : Serge PETIT

Secrétaire : Sandra ARCHIMBAUD

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

2025-04-01 Vote du CA 2024 COMMUNE

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Sandra ARCHIMBAUD, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Patrick MEUNIER, Maire (absent lors du vote),

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	fonctionnement		investissement		total	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		247 866.48		13 658.23	0.00	261 524.71
Opérations de l'exercice	565 594.01	712 398.12	474 588.21	298 662.15	1 040 182.22	1 011 060.27
TOTAUX	565 594.01	960 264.60	474 588.21	312 320.38	1 040 182.22	1 272 584.98
Résultats de Clôture		394 670.59	162 267.83			232 402.76
Restes à réaliser			899 117.79	740 168.00	899 117.79	740 168.00
TOTAUX CUMULES		394 670.59	321 217.62			73 452.97

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 18/04/25
et publication le 18/04/25

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, et

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2025-04-02 **Vote du CA 2024 du lotissement Les Courreaux**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Sandra ARCHIMBAUD, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Patrick MEUNIER, Maire (absent lors du vote),

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- LUI DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	fonctionnement		investissement		total	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		16 931.08		3 895.00	0.00	20 826.08
Opérations de l'exercice	71 496.84	83 040.68	125 032.26	70 480.00	196 529.10	153 520.68
TOTAUX	71 496.84	99 971.76	125 032.26	74 375.00	196 529.10	174 346.76
Résultats de Clôture		28 474.92	-50 657.26		-22 182.34	
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES		28 474.92	-50 657.26	0.00	-22 182.34	0.00

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 18/04/25
et publication le 18/04/25

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, et

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2025-04-03

Approbation du compte de gestion 2024 (Commune)

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 17/04/25
et publication le 17/04/25

- DECLARE que le comptes de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2025-04-04

Approbation du compte de gestion 2024 (Lotissement)

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 17/04/25
et publication le 17/04/25

- DECLARE que le comptes de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2025-04-05

Affectation du résultat 2024 (Commune)

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982, et de l'instruction comptable M57 ,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2024 qui présente un excédent d'exploitation d'un montant de 394 670.59 €,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 321 217.62 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31/12/2024 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025,

- DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation comme suit :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 17/04/25
et publication le 17/04/25

a. Résultat de l'exercice	146 804.11
b. Résultats antérieurs	247 866.48
Résultat à affecter : $c = a + b$	394 670.59
Solde d'exécution de la section d'investissement	
d. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-162 267.83
e. Solde des restes à réaliser d'investissement	-158 949.79
Besoin de financement : $f = d. + e$	-321 217.62
AFFECTATION = c.	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	321 217.62
2) Report en fonctionnement R 002	73 452.97

2025-04-06

Vote des taux d'imposition 2025

Les taux actuels sont TH = 9.63 % (sur résidences secondaires)
TFB = 28.40 %
TFNB = 34.76 %

Les taux proposés par la commission finances pour l'équilibre du budget présenté sont :

TH = 10.11 % (sur résidences secondaires)
TFB = 29.82 %
TFNB = 36.90 %

Soit une augmentation de 5 % sachant que les taux (hors TH) n'ont pas bougé depuis 2021.

Vu l'état 1259,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (8 pour – 2 abstentions) :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 17/04/25
et publication le 17/04/25

- VOTE les taux d'imposition pour 2025 comme suit :
- TH = 10.11 %
 - TFB = 29.82 %
 - TFNB = 36.90 %

2025-04-07

Vote du BP 2025 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget préparé par la commission des finances, apporte quelques précisions, et présente les programmes d'investissement.

Ouïe cet exposé et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 18/04/25
et publication le 18/04/25

- VOTE le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* Fonctionnement = 721 733.97 €

* Investissement = 2 095 558.59 €

2025-04-08

Vote du BP 2025 du Lotissement Les Courreaux

Monsieur le Maire présente le budget préparé par la commission des finances, et la conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) – budget qui devrait être le dernier.

Ouïe cet exposé et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne le 18/04/25
et publication le 18/04/25

- VOTE le budget primitif du lot. Les Courreaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

* Fonctionnement = 82 814.58 €

* Investissement = 82 532.26 €

Informations diverses

Église : * Dégât des eaux : Après de nombreuses relances, le dossier relatif au sinistre sur la voûte de l'église est en bonne voie de finalisation. Les démarches administratives avancent, ce qui laisse espérer un lancement prochain des travaux de réparation.

* Travaux liés à la sécheresse

Concernant les désordres constatés en lien avec les épisodes de sécheresse, les travaux sont retardés en raison des difficultés d'accès sur le terrain adjacent.

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Une rencontre officielle avec Monsieur le Sous-Préfet est prévue pour les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants dans le courant du mois de mai. Cette visite sera l'occasion d'un échange privilégié sur le rôle de l'État et des institutions locales.

Les enfants sont très motivés par un projet de skate-park

Ils sont élus pour 2 ans jusqu'en oct 2025 : faut-il refaire des élections (sachant que les élus vont changés en mars 2026) ou prolonger de 6 mois l'actuel CME ?

Conseil d'école : ont été abordés les sujets suivants :

bilan des activités passées et à venir – voyage à Taussat – effectifs de la rentrée prochaine équivalents à cette année (80 élèves) – remerciements aux membres du conseil pour les 2 € supplémentaires accordés pour la dotation scolaire annuelle – évaluation nationales

Service d'optique mobile

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur SIMON, opticien diplômé, concernant son projet visant à offrir des services d'optique dans un camion mobile, allant de village en village. Ce service mobile, prévu pour débiter dès le mois d'octobre, permettra aux habitants des zones rurales ou isolées d'accéder plus facilement à des soins optiques de qualité, sans avoir à se déplacer jusqu'en ville.

Questions diverses

- Stationnement aux Fromages de Noailly : voir avec le département
- Antenne-relais : dossier en cours

La séance est levée à 22 h 00